



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. PRINCE Patrick, Mme LECOEUR Anne, M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle, M. MALLET Eric, Mme FITAMANT Patricia, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA Jules François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. KALANYAN Aram, M. LABRO Philippe, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme MÉLART Laurence, M. BANCEL Nathanaël, Mme BLANCO Nathalie.

Absents, représentés : M. BOULON Alex représenté par M. FITAMANT Alain, M. GERBAUD Jean-Christophe représenté par M. BLUTEAU Jean-Michel, M. ZARLOWSKI Serge représenté par M. MAHMOUD Riad, M. LE MASSON Gilbert représenté par M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par M. KALANYAN Aram, Mme LEFEBVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise.

Absente : Mme VERBEQUE Sandrine.

Absent : M. HADAD Hubert.

Secrétaire de séance : M. MAHMOUD Riad.

Les conseillers présents au nombre de 27, représentent la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

N°5

OBJET : Approbation du Budget Primitif de la Ville - Exercice 2024

[Nomenclature "Actes" : 7.1.1.1 approbation (budgets primitifs principaux et annexes)]

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil municipal pour régler les affaires de la commune,

VU le projet de Budget Primitif 2024 de la ville présenté par Monsieur le Maire,

VU la délibération n°1 du 8 mars 2024, actant un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif pour l'exercice 2024 s'est tenu à l'appui d'un rapport,

CONSIDERANT que la Commission des finances s'est tenue le 27 mars 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Guy ROLLAND, rapporteur,





DELIBERE

à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 11 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR, M. BANCEL)

ARTICLE 1 : VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2024 (opérations réelles plus opérations d'ordre) arrêté tant en recettes qu'en dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
49 354 686 €	49 354 686 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
17 509 092 €	17 509 092 €

Soit un total général de recettes et de dépenses égal à :

TOTAL	
DEPENSES	RECETTES
66 863 778 €	66 863 778 €

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

ARTICLE 3 : PRECISE que Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis,


Jean-Michel BLUTEAU

